

pas mourir pour ne pas mourir? Le Consulat et le Clergé rivalisèrent de dévouement pour mettre un terme à ces calamités, et une année d'abondance ne tarda pas à en faire perdre le souvenir.

M. de Rohan, par un abus trop fréquent alors, avait gardé ses deux prélatures, celle de Lyon, comme titulaire, et celle d'Angers comme administrateur. Il fit son entrée dans cette dernière ville, le 7 septembre 1504. Deux ans auparavant, il s'y était rendu pour assister à la publication des Coutumes d'Anjou. S'il ne vint pas immédiatement prendre en personne possession du siège de Lyon, c'est probablement parce que, son père ayant eu le malheur de déplaire à la reine, cette princesse vindicative l'avait fait traduire devant le parlement de Toulouse qui, par arrêt du 15 février 1504, l'avait condamné à la privation de toutes fonctions pendant cinq années (1). Ce ne fut que vers le milieu de 1506 que M. de Rohan se détermina à venir à Lyon. Le Consulat apprit cette nouvelle par le trésorier de l'archevêché, Claude de Laurencin, qui revenait de la Cour. La joie fut si grande que, dans une assemblée générale tenue le 16 juillet, il fut arrêté que, pour se reconnaître des services qu'il avait rendus à la ville ainsi que des aumônes qu'il avait faites à l'Hôtel-Dieu et aux pauvres du diocèse, on ferait au généreux

9, et Coelius Rhodiginus, *Lectiones antiquae*, XXIII, 22. Voyez aussi nos *Documents sur Lyon*, année 1623, p. 129. Un médecin distingué auquel j'ai soumis le passage de Crinitus, pense qu'il est à croire que l'exemple de la première fille qui se suicida, entraîna successivement les autres à l'imiter. De nos jours, et en 1800, la manie du suicide avait pénétré dans nos armées; dégoûtés de la vie, un grand nombre de soldats se brûlaient la cervelle, c'est alors que le premier consul publia un ordre du jour daté du 22 floréal, an VIII, dans lequel on lit : « S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer « pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir « vaincu. » Voyez les *Entretiens sur le suicide*, par l'abbé Guillon (Paris, 1802, in-18), et le *Cicéroniana*, p. 190.

(1) Voyez Jean d'Anthon, *Chronique*, 5^e partie, ch. 24; Brantome, *Dames illustres*, vie d'Anne de Bretagne, tome 2, p. 106 de l'édition du *Pan-théon*; Rœderer, *Louis XII et François I^{er}*, I, 244.